



Rapport annuel

2023 - 2024



80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

www.cegeprdl.ca



Le 18 novembre 2024

Membres du Conseil d'administration
Membres de la communauté collégiale

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'année 2023-2024 du Cégep de Rivière-du-Loup. Ce document reflète les réalisations, les défis et les progrès accomplis au cours de l'année écoulée.

Cette année a été marquée par plusieurs accomplissements importants, notamment la promotion de notre première cohorte de diplômé.e.s en *Techniques de pharmacie*, la mise en place d'une nouvelle attestation d'études collégiales (AEC) de *Facilitateur et facilitatrice en innovation*, de même qu'une certification en *Initiation à la pédagogie musicale*. Le groupe de veille sur la réussite ainsi que le comité d'action sur la réussite ont permis l'élaboration du premier plan d'action pour donner suite aux recommandations émises dans le cadre du rapport du Chantier local de la réussite. En 2023-2024, ce sont plus de 280 diplômes d'études collégiales et 100 attestations d'études collégiales qui ont pu être remis à nos étudiant.e.s. Ces succès sont le fruit du dévouement et de l'expertise du personnel du Cégep ainsi que du travail acharné de notre clientèle étudiante et de nos partenaires.

Notons aussi la réalisation de la première phase des travaux sur les façades de la Résidence qui s'étalera sur deux ans. Ce projet majeur de réfection de nos bâtiments contribue au maintien de la qualité de nos infrastructures.

Le rapport annuel offre une vue d'ensemble détaillée de nos activités académiques, de nos initiatives de recherche, de nos projets communautaires et de notre gestion financière. Nous espérons que vous trouverez ce rapport informatif et représentatif de notre engagement envers l'excellence éducative et le développement de notre communauté.

Nous vous remercions de votre soutien continu et de votre intérêt pour notre institution. Nous restons à votre disposition pour toute question ou pour discuter plus en détail des informations contenues dans ce rapport.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président du Conseil,

Samuel Desjardins-Drapeau

La directrice générale,

Isabelle Cloutier

Table des matières

INTRODUCTION	7
MISSION	7
VISION	7
RAPPORT ANNUEL 2023-2024 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027	8
ORIENTATION 1 : RÉUSSIR.....	8
ORIENTATION 2 : RAYONNER.....	9
ORIENTATION 3 : MOBILISER	11
RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2023-2024]	13
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP.....	21
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 30 JUIN 2024)	27
MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (AU 30 JUIN 2024)	28
TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER	29
TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE	30
TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES	31
ANNEXE 1.....	32
RÉSULTATS FINANCIERS 2023-2024.....	32

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel 2023-2024* constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

MISSION

NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

Croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

Croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

VISION

Dans cinq ans, le Cégep de Rivière-du-Loup sera reconnu comme un milieu d'apprentissage et de réussite exceptionnel, tant pour la qualité de l'enseignement que des programmes offerts ou des services en soutien à sa mission pédagogique. Ses diplômés seront des citoyens curieux, engagés, polyvalents, cultivés, altruistes, agiles numériquement et ouverts sur le monde.

RAPPORT ANNUEL 2023-2024 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027

Le *Plan stratégique 2022-2027* présente les grandes orientations qui guideront nos actions au cours des cinq années de son application.

La première orientation du *Plan stratégique 2022-2027*, « RÉUSSIR », est composée de trois objectifs : s’engager à favoriser la réussite éducative, viser l’excellence en enseignement et en pédagogie, et favoriser une santé mentale équilibrée pour notre communauté étudiante. Quant à la seconde orientation « RAYONNER », elle comporte trois objectifs : se distinguer comme établissement de choix, faire de la recherche et de l’innovation un vecteur de positionnement distinctif ainsi que contribuer avec conviction aux grandes transformations sociétales. La troisième orientation « MOBILISER » comprend deux objectifs : rassembler et dynamiser l’énergie créative de notre organisation ainsi que nourrir et libérer le potentiel de notre communauté collégiale. De ces objectifs découlent 24 priorités d’intervention.

L’année scolaire 2023-2024 marque la deuxième année de la mise en œuvre de la nouvelle planification stratégique. Les sections suivantes présentent les résultats de notre établissement relativement aux objectifs de son *Plan stratégique 2022-2027*.

ORIENTATION 1 : RÉUSSIR

Les objectifs liés à l’orientation 1 :

1.1 S’engager à favoriser la réussite éducative

L’élément majeur du plan de travail 2023-2024 de la Direction des études reposait à nouveau sur la poursuite de la mise en œuvre du chantier local sur la réussite. Les mesures mises de l’avant s’appuyaient sur les recommandations du rapport déposé en juin 2022 qui faisait état des enjeux de la réussite au Cégep de Rivière-du-Loup. La dernière année aura permis de déployer un premier plan de travail pour le Comité d’action sur la réussite. Plusieurs des projets élaborés au cours de l’hiver 2024 seront mis en œuvre dans l’année à venir afin d’améliorer les mesures de soutien à la réussite, notamment en philosophie et dans la maîtrise de la langue française dans l’ensemble des disciplines. Un bilan de ce premier plan de travail a été présenté aux membres du Groupe de veille sur la réussite à la fin de mai 2024. Il est également prévu de diffuser ce bilan auprès des instances au début de l’automne 2024.

Le suivi des principaux indicateurs permet de témoigner d’une reprise à la hausse de la réussite en première session avec une donnée de 89,8 %, soit tout près de la cible de 90 %. Cette augmentation est la première depuis l’impact de la pandémie. La persévérance (84 à 83 %) et la diplomation (72 à 70 %) ont cependant maintenu une légère tendance à la baisse et sont demeurées sous les cibles établies. Une augmentation de la réussite en session 1 est toutefois encourageante pour l’avenir, puisqu’une réussite plus grande à l’entrée au Cégep augmente théoriquement les chances d’observer une persévérance et une diplomation accrues pour les cohortes concernées. Néanmoins, plusieurs facteurs peuvent influencer ces deux indicateurs. Cela dit, nous avons bon espoir que les actions déployées dans le cadre du chantier local de la réussite sauront porter fruit.

La population étudiante pour la cohorte A (étudiant.e.s inscrit.e.s pour la première fois au Cégep) s'établit à 369 pour 2023. C'est une légère baisse par rapport à 2022 (397) et une donnée sous la cible établie (422 pour une augmentation de 15 % par rapport à 2019). Globalement, le nombre de personnes étudiantes inscrites au Cégep de Rivière-du-Loup est malgré tout en hausse, notamment en raison de la population B et des inscriptions internationales. Aussi, il n'est pas exclu que l'allongement de la durée des études puisse contribuer à cette augmentation.

1.2 Viser l'excellence en enseignement et en pédagogie

L'année 2023-2024 fut marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle autorisation pour offrir le programme *Techniques d'inhalothérapie*. Ainsi, une première cohorte a été admise à l'automne 2023. En mai 2024, ce fut au tour d'une première cohorte de finissantes et finissants en *Techniques de pharmacie* d'obtenir leur diplôme.

L'année scolaire 2023-2024 fut également l'année où le Cégep de Rivière-du-Loup aura amorcé une légère baisse du nombre de programmes en cours de révision nationale. En effet, après avoir atteint un pic de programmes impliqués dans ces processus en 2022-2023, la dernière année aura permis d'achever la révision des programmes *Sciences humaines*, *Technologie du génie électrique* et *Techniques de design d'intérieur*. Il restera un peu de travail à réaliser pour compléter la mise en œuvre de ces programmes et faire approuver les plans-cadres des dernières sessions, mais le gros du travail a été réalisé dans la dernière année.

En terminant, cinq programmes demeurent en processus de révision au Cégep de Rivière-du-Loup, dont un nouveau programme qui s'est ajouté, soit *Techniques d'administration et de gestion* (en remplacement de *Techniques de comptabilité et gestion* qui sera dissout par le ministère de l'Enseignement supérieur). La charge de travail demeure malgré tout importante pour les équipes impliquées dans ces activités incontournables, mais il s'agit d'une occasion de mettre à jour nos programmes en les remettant au goût du jour, tout en réfléchissant aux moyens d'intégrer des mesures favorisant la réussite de notre communauté étudiante.

1.3 Favoriser une santé mentale équilibrée

La *Politique en matière de santé mentale étudiante du Cégep de Rivière-du-Loup* a été diffusée à la communauté collégiale. La population étudiante a également fait l'objet d'une vaste consultation sur la perception de leur santé mentale en janvier 2024. Les résultats de cette consultation permettront d'orienter le plan de travail des ressources psychosociales du Cégep afin de mieux répondre aux besoins de la communauté étudiante.

ORIENTATION 2 : RAYONNER

Les objectifs liés à l'orientation 2 :

2.1 Se distinguer comme établissement de choix

Après une première année d'implantation dans des locaux temporaires, le Cégep de Rivière-du-Loup a procédé aux travaux nécessaires à l'aménagement des laboratoires du programme *Techniques d'inhalothérapie*. Ces travaux se sont amorcés à la fin de 2023-2024 et les espaces

seront livrés à temps pour la rentrée d'automne 2024. Parallèlement à la planification de la mise en place des infrastructures nécessaires, l'élaboration locale de ce nouveau programme s'est poursuivie afin de développer la deuxième année de la formation qui verra une plus grande place à la formation spécifique des futurs inhalothérapeutes.

Les programmes *Techniques d'inhalothérapie* et *Techniques de pharmacie* sont deux programmes attractifs pour le recrutement d'étudiant.e.s provenant de l'extérieur du KRTB. D'autres programmes, tels que *Soins préhospitaliers d'urgence* et *Gestion et intervention en loisir*, accueillent également une proportion importante d'étudiant.e.s de l'extérieur de la région immédiate. En 2023, 46 % des étudiant.e.s du Cégep provenaient de l'extérieur du KRTB, une donnée plus faible que la cible de la planification stratégique et qui se compare à 2021 (48 %), mais qui détonne par rapport à celle de 2022 (60 %). Les efforts de recrutement se poursuivront en mettant notamment les bourses *Parcours* de l'avant pour certains programmes identifiés comme prioritaires et qui pourraient contribuer à l'augmentation des inscriptions provenant de l'extérieur de notre bassin naturel de recrutement.

2.2 Faire de la recherche et de l'innovation un vecteur de positionnement distinctif

La dernière année fut marquée par le départ du directeur adjoint à la recherche, ce qui a compliqué la réalisation des actions prévues dans son plan de travail. Il reste toujours un travail à faire pour mieux structurer les activités des unités de recherche au Cégep de Rivière-du-Loup et ce travail se poursuivra dans l'année à venir.

Deux premiers projets de recherche autonome ont été financés par le programme de soutien au développement de la recherche. Deux membres du personnel enseignant ont donc bénéficié d'un soutien du Cégep pour mettre de l'avant un projet de recherche dans le cadre de leur tâche. Ces projets ont été réalisés en dehors des unités de recherche et avec le soutien d'un conseiller pédagogique à la recherche.

Les indicateurs permettant d'évaluer les retombées de la recherche dans les programmes d'études semblent déjà au-delà des cibles établies (programmes où des activités de recherches sont réalisées : 5 – cible : 5; programmes bénéficiant des unités de recherche : 12 – cible : 10). Il reste cependant un travail de précision à faire pour ces indicateurs en établissant notamment des critères qui permettront de mieux identifier les programmes qui bénéficient des unités de recherche et ce qu'on entend par des activités de recherche réalisées dans les programmes. Il est toutefois encourageant de constater que les liens entre les unités de recherche et les programmes sont bien présents.

2.3 Contribuer avec conviction aux grandes transformations sociétales

En 2023-2024, le Cégep a fait une priorité de sensibiliser la communauté collégiale à l'impact de l'arrivée de l'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur. Dès la rentrée d'automne 2023, une formation a été développée et imposée à la communauté étudiante afin de la sensibiliser à l'intégrité intellectuelle ainsi qu'à une utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative dans le cadre de leur formation. Le matériel a également été mis à la disposition du personnel enseignant qui a pu le reprendre selon son besoin dans un souci de garder cohérent le message adressé.

Une journée sur l'intelligence artificielle générative en enseignement supérieur a été organisée en mars 2024. Elle visait à sensibiliser le personnel enseignant et non enseignant au potentiel entourant l'émergence de l'intelligence artificielle, mais également des angles morts et des points de vigilances. Ce fut l'occasion, pour notre communauté collégiale, de prendre connaissance du travail et des expérimentations de certains collègues qui se sont prêtés au jeu en devenant panélistes le temps d'un échange dirigé mettant en lumière la manière de travailler avec l'intelligence artificielle en éducation. Des ateliers en après-midi auront également permis au personnel enseignant de s'initier à l'utilisation des outils de l'intelligence artificielle ou de pousser plus loin leur application, notamment en les amenant à réfléchir sur les adaptations possibles de leurs méthodes d'évaluation.

Au 30 juin 2024, nous attendions une réponse du programme de reconnaissance « ICI on recycle + » de RECYC-QUÉBEC pour l'obtention du niveau d'attestation 1, *Mise en œuvre*. Au cours des prochaines années, nous irons chercher les trois autres niveaux, en maintenant de bonnes pratiques et en ajoutant de nouvelles mesures, de manière progressive. Nous avons également poursuivi nos travaux, avec une firme externe, afin que celle-ci nous produise un audit de gaz à effet de serre (GES) émis par le Cégep de Rivière-du-Loup. Au 30 juin 2024, nous étions en attente du rapport de la firme, assorti de recommandations, que nous analyserons l'an prochain, en vue de préparer un plan dans le but de diminuer nos émissions de GES dans les années à venir.

ORIENTATION 3 : MOBILISER

Les objectifs liés à l'orientation 3 :

3.1 Rassembler et dynamiser l'énergie créative de notre organisation

Du côté des affaires étudiantes et des activités parascolaires, ce fut le lancement de l'équipe de sport électronique, *Le Commodore*, devenant ainsi l'équipe officielle du Cégep de Rivière-du-Loup. Elle a commencé ses activités à l'automne 2023 dans une ligue déjà composée de nombreuses équipes collégiales. Un local aux couleurs de l'équipe a été aménagé dans le Département d'informatique. L'équipe s'est illustrée lors de sa première année en atteignant la finale et en s'inclinant face au Cégep de Sainte-Foy.

Deux journées pédagogiques ont été planifiées, l'une à l'automne 2023 et l'autre en mars 2024 (voir section 2.3). Celle du mois d'octobre 2023 portait sur les pratiques à impact élevé, un concept central dans le Chantier de la réussite que le Cégep a pu mettre de l'avant grâce à l'implication des membres de son personnel. Ce fut en effet l'occasion de présenter des pratiques locales prometteuses réalisées par des membres du personnel enseignant et de faire connaître des approches qui mettent de l'avant le concept des pratiques à impact élevé.

Un comité a été formé pour réfléchir à l'aménagement possible d'une classe extérieure en vue de l'automne 2024. Ce comité était majoritairement composé de membres du personnel enseignant motivés à mettre à profit leur expertise d'un enseignement à l'extérieur. Cette réflexion ne pouvait se faire sans la collaboration de la Direction des services administratifs, qui a pu prendre acte des besoins exprimés, afin de trouver une manière de mettre en place un espace souple et adapté à la réalité d'une pédagogie extérieure.

La *Semaine des arts et du design* et des activités comme *Pinte de sciences* ont été organisées en 2023-2024 et ont contribué au décloisonnement en favorisant le rassemblement d'acteurs issus de différents départements et services du Cégep. Certaines activités pourraient bénéficier d'une meilleure visibilité de manière à contribuer à l'atteinte du présent objectif.

3.2 Nourrir et libérer le potentiel de notre communauté collégiale

Une révision majeure de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages a été amorcée au cours de la session d'hiver 2024. Ce processus prendra plusieurs mois afin de planifier une consultation efficace de la communauté collégiale au cours de l'année 2024-2025 en vue d'une adoption de la nouvelle politique à la fin de 2025 si tout se déroule comme convenu.

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2023-2024]

Sport électronique : l'équipage du Commodore débarque au Cégep !



Le Cégep de Rivière-du-Loup s'est joint à la Ligue collégiale de sports électroniques (LCSE) et la Fédération québécoise de sports électroniques (FQSE) dans la création du Commodore, sa nouvelle équipe de sport électronique.

Le nom Commodore a été choisi avec soin et s'inspire du kraken, une créature légendaire s'apparentant à une immense pieuvre issue des récits scandinaves médiévaux, qui symbolise la puissance et la grandeur, mais qui rappelle également l'univers fantastique et les possibilités infinies des jeux vidéo. Il fait aussi référence à l'emblématique Commodore 64, un ordinateur qui a marqué l'histoire en offrant des capacités graphiques et sonores avancées pour son époque en plus de démocratiser de nombreux jeux vidéo.

Les membres du Commodore auront l'opportunité de participer à des compétitions provinciales tout en bénéficiant d'un encadrement spécifique offert par un entraîneur expérimenté et l'équipe du socioculturel du Cégep.

Annnonce du départ du directeur général du Cégep

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 25 septembre 2023, le directeur général du Cégep de Rivière-du-Loup, monsieur René Gingras, a annoncé sa décision de ne pas solliciter un troisième mandat. Après une carrière de 26 années au Cégep, il a quitté ses fonctions le 30 juin 2024.

Monsieur Gingras a occupé divers postes-clés au sein du Cégep, avant de prendre les rênes en tant que directeur général pendant une décennie. Il a notamment été enseignant au Département des langues, coordonnateur du Service des communications, directeur adjoint des études et directeur des études. Sa passion pour l'éducation et son dévouement ont contribué au développement de l'établissement et à son rayonnement régional, national et international.



Inauguration des nouvelles installations du Jardin au Cégep

Le 10 octobre 2023, le Cégep de Rivière-du-Loup a inauguré les nouveaux locaux du Jardin, une installation du Centre de petite enfance de Rivière-du-Loup située dans ses murs depuis 1988, en présence de l'équipe d'éducatrices, du personnel enseignant du programme *Techniques d'éducation à l'enfance*, de la direction du Cégep ainsi que des représentants du Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup et de son conseil d'administration.



Les travaux ont principalement été réalisés par l'équipe des Ressources matérielles du Cégep au cours du printemps et de l'été 2023. Cette initiative, qui a nécessité un investissement total d'environ 205 000 \$, a permis non seulement de rajeunir l'installation existante, mais aussi de l'agrandir, augmentant ainsi l'espace de 65 m² à 90 m². En effet, depuis le mois d'août 2023, le Jardin peut accueillir 16 enfants âgés entre 18 mois et 5 ans, soit quatre de plus qu'auparavant, qui profitent d'un environnement enrichissant et sécuritaire.

Le Jardin, fruit d'une collaboration entre le Cégep de Rivière-du-Loup et le Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup, est bien plus qu'un service de garde éducatif en installation. Il sert de laboratoire pédagogique où les élèves du programme *Techniques d'éducation à l'enfance* peuvent observer et mettre en pratique les compétences acquises en classe. Une salle d'observation adjacente offre aux élèves du Cégep la possibilité de voir en direct les techniques et comportements et de réaliser d'autres apprentissages, un atout pour le programme d'études. Trois éducatrices à l'enfance y travaillent à temps plein et assurent un environnement stimulant et propice à l'épanouissement des enfants.

Le GREB obtient une subvention pour le développement d'un nouveau fertilisant biologique prometteur



Le Groupe de recherche en environnement et biotechnologie (GREB) du Cégep de Rivière-du-Loup a obtenu une subvention de 727 500 \$ sur trois ans du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et de Mitacs, un organisme national de recherche sans but lucratif. Cette subvention permettra le développement d'un nouveau fertilisant biologique à base d'apatite et de matières résiduelles.

Le projet est né d'une collaboration avec l'entreprise Arianne Phosphate située au Saguenay, ainsi qu'avec deux centres de recherche, soit Biopterre et celui de Polytechnique Montréal.

Le développement de ces biofertilisants innovants est destiné à un usage horticole ou agricole et répond à des objectifs de développement durable et d'économie circulaire. L'apatite de roche sera combinée avec des résidus organiques clés et des bioinoculants commerciaux qui solubilisent les phosphates afin de générer des biofertilisants de haute qualité et respectueux de l'environnement.

La subvention permettra aussi de financer deux bourses Mitacs : l'une destinée à un stage postdoctoral au GREB et l'autre à une personne qui étudie à la maîtrise et qui sera cosupervisée par Émilie Bédard de Polytechnique Montréal, et par Salma Taktek et Habib Horchani du GREB. Cette collaboration interdisciplinaire entre des chercheurs de renom et des scientifiques aux études promet des avancées significatives dans le domaine des biofertilisants. Il s'agira également d'une excellente opportunité pour des membres de la communauté étudiante dans le domaine des sciences du Cégep qui auront l'occasion de se familiariser avec des technologies de pointe, de côtoyer la relève scientifique aux études à l'université, des stagiaires postdoctoraux ainsi que du personnel hautement qualifié.

Nomination de madame Judith Latendresse comme directrice de la formation continue

Lors de la rencontre de son Conseil d'administration du 12 février 2024, le Cégep de Rivière-du-Loup a procédé à la nomination de madame Judith Latendresse au poste de directrice du Service de la formation continue. Elle est entrée en fonction le 28 février 2024.

Détentrice d'un baccalauréat en éducation, Judith Latendresse œuvre dans le réseau collégial depuis 2012, d'abord comme conseillère en communication, puis comme conseillère pédagogique à la formation continue. Depuis 2019, elle était directrice adjointe de la Formation continue au Cégep de Lanaudière où elle était responsable de la formation créditée et de la reconnaissance des acquis et des compétences.



Basketball : les Portageuses sont championnes de la saison 2023-2024

Le dimanche 24 mars 2024, l'équipe de basketball collégial D3 des Portageuses du Cégep de Rivière-du-Loup a été couronnée championne de l'année 2023-2024 de la division Nord-Est du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) à la suite d'une victoire de 61 à 34 contre les Gaillards du Cégep de Jonquière. Les joueuses rapportent ainsi l'ultime bannière tant convoitée.



Les Portageuses ont fait preuve d'une concentration sans faille lors du match ultime du championnat. Inspirées par Marilou Mercier, qui a rappelé lors des 3^e et 4^e quarts pourquoi elle avait obtenu le titre de joueuse par excellence de la saison, les Portageuses ont dominé chaque phase du jeu. Le match s'est conclu par un pointage final de 61 à 34 en faveur de Rivière-du-Loup, avec un tir précis de trois points de Daphnée Dumont. Notons également la contribution défensive de Florence Bérubé qui n'est pas passée inaperçue et qui a été un atout important lors de cette finale. « Leur effort collectif, leur sang-froid et la contribution de chacune d'entre elles ont été déterminants dans cette victoire. Les stratégies de jeu avancées de l'entraîneur-chef Zachari Aubut, soutenu par le personnel adjoint, Mégan Chénard et Dominic Deschênes, m'ont aussi impressionnées » souligne avec fierté Cédric Soucy.

Stage au Togo en Soins infirmiers



Des étudiantes du programme *Soins infirmiers*, accompagnées de deux enseignantes se sont rendues au Togo pour un stage crédité du 26 mars au 17 avril 2024. Elles ont effectué leur stage à l'hôpital de Kpalimé et ont œuvré dans différentes spécialités : périnatalité, pédiatrie ainsi que chirurgie-médecine.

Le Cégep accueille la 50^e édition des Championnats provinciaux de volleyball féminin, division 2

Plus de 110 athlètes provenant de huit cégeps et collèges du Québec se sont donné rendez-vous les 20 et 21 avril 2024 pour le championnat de volleyball collégial féminin division 2. Le championnat est une initiative du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) et une présentation de GO Pure.

Les équipes qui se sont disputé le titre de championnes provinciales 2023-2024 proviennent du Cégep Garneau, du Collège John Abbott, du Cégep Limoilou, du Collège Lionel-Groulx, du Collège Montmorency, du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, du Cégep de Sherbrooke et du Cégep de Trois-Rivières.

Le Commodore atteint la finale du championnat de la LCSE



À sa première année d'existence, le Commodore du Cégep de Rivière-du-Loup a atteint la finale du championnat de la *Ligue collégiale de sports électroniques (LCSE)*. L'équipe de *League of Legends* qui évolue en division 1 de la LCSE a disputé le match ultime contre les Légionnaires du Cégep de Sainte-Foy le dimanche 28 avril 2024, lequel s'est malheureusement soldé par une défaite. L'équipage du Commodore avait obtenu son laissez-passer à la suite d'une victoire en demi-finale contre le Collège de Maisonneuve le 15 avril 2024.

L'entraîneur Jean-Christophe Dancause, également chercheur postdoctoral en biologie moléculaire au Groupe de recherche en environnement et biotechnologie (GREB) au Cégep, avait de bons mots pour les membres de l'équipage, dont Mathys Morin-Marquis, étudiant en *Soins préhospitaliers d'urgence* au Cégep. « Mathys m'impressionne. Il a été constant toute la saison et a apporté une grande stabilité à l'équipe », précise-t-il, visiblement fier des performances de ses joueurs.

Le Cégep et le Musée du Bas-Saint-Laurent accueillent la 35^e édition de l'Intercollégial d'arts visuels

Plus de 110 artistes provenant de 28 cégeps et collèges des quatre coins du Québec étaient à Rivière-du-Loup à l'occasion de la 35^e édition de l'Intercollégial d'arts visuels, du 3 au 5 mai 2024. Chapeauté par le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), l'évènement se tenait à la fois au Cégep de Rivière-du-Loup et au Musée du Bas-Saint-Laurent. Les jeunes artistes ont présenté leurs œuvres respectives dans une exposition au Musée du Bas-Saint-Laurent.



Plusieurs disciplines étaient représentées comme le dessin, la peinture, la sculpture, l'art performance, la photo ou la vidéo.

Un jury composé de spécialistes du milieu des arts visuels a remis cinq mentions coup de cœur aux œuvres s'étant démarquées par leur originalité, la maîtrise des techniques, la présentation, la recherche, l'expérimentation des matériaux et la créativité. Des bourses de 200 \$ ont été remises par le RIASQ aux artistes lauréats. Cette année, le jury était composé de Raymonde April, artiste, Oriane Asselin Van Coppenolle, conservatrice du Musée du Bas-Saint-Laurent, et Galadriel Avon, directrice éditoriale de la revue *Vie des arts*. L'exposition était accessible gratuitement au public du 4 mai au 2 juin 2024.

Les réussites, la persévérance et l'engagement célébrés lors du 49^e Gala des réussites



Lors de son 49^e Gala des réussites qui a eu lieu mercredi le 8 mai 2024 au Centre Culturel Berger, le Cégep de Rivière-du-Loup a dévoilé le nom des personnes lauréates de l'une des généreuses bourses remises afin de souligner les résultats scolaires exceptionnels, les réussites individuelles, la persévérance et l'engagement. Présentée par la Caisse Desjardins de Rivière-du-Loup, cette soirée attendue a permis de remettre 35 bourses à des élèves qui sont, pour la plupart, à leur dernière année d'études au Cégep et qui poursuivront leur

chemin sur le marché du travail ou à l'université. L'évènement se tenait sous la présidence d'honneur de madame Stéphanie Poitras, directrice générale et propriétaire de l'entreprise Aliments ASTA, diplômée en *Sciences de la nature* au Cégep de Rivière-du-Loup.

Parmi les lauréats de la soirée, mentionnons que Terrie Dugas, originaire de Sainte-Anne-des-Monts et étudiante en *Soins infirmiers*, a mis la main sur la plus prestigieuse bourse de la soirée, la bourse *Excellence*, remise par la Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup. Amélie Grondin, native de Saint-Georges et étudiante en *Gestion et intervention en loisir*, a pour sa part remporté la bourse *Réussite et engagement communautaire* remise par la Fondation des œuvres du Foyer de Rivière-du-Loup. Ayant obtenu les meilleurs résultats scolaires, tous programmes confondus, Marianne Cassinat, originaire de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, et étudiante en *Sciences de la nature*, s'est vu décerner la *Médaille académique du Gouverneur général du Canada* remise par la Chancellerie du gouvernement du Canada, de concert avec la Caisse Desjardins de Rivière-du-Loup.

Native de Cacouna, Marilou Mercier a reçu la bourse *Athlète féminine par excellence* offerte par la Caisse Desjardins de Rivière-du-Loup. Évoluant avec les Portageuses du Cégep en tant que joueuse de basketball, l'étudiante en *Sciences humaines* a su se démarquer grâce à son dévouement et son éthique de travail exceptionnelle. Présentée par la Fondation du Cégep de Rivière-du-Loup, la bourse *Athlète masculin par excellence* a été décernée à Étienne Dubé, natif de Rivière-du-Loup et étudiant en *Sciences de la nature*. Faisant partie de l'équipe de soccer collégial D2 des Portageurs du Cégep, Étienne a laissé sa marque grâce à son leadership et son jeu exceptionnel.

Une première passerelle AEC-BAC entre le Cégep de Rivière-du-Loup et l'Université du Québec à Chicoutimi

Le Cégep de Rivière-du-Loup et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) annoncent une nouvelle entente qui créera des perspectives inédites pour les étudiantes et étudiants en cinéma. Dès l'automne 2024, une nouvelle passerelle AEC-BAC permettra aux personnes détentrices d'une attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques de réalisation de films documentaires de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (ÉMCV), une entité du Service de la formation continue du Cégep, d'accélérer leur parcours au baccalauréat interdisciplinaire en arts, concentration cinéma et vidéo à l'UQAC.



L'UQAC reconnaitra jusqu'à 27 crédits, équivalant à neuf cours, pour les personnes diplômées de l'ÉMCV, marquant ainsi un jalon important dans la reconnaissance des acquis collégiaux en formation continue au niveau universitaire.

Il s'agit d'une première collaboration sous cette forme entre les deux établissements d'enseignement supérieur. Cette passerelle offre une réduction significative de la durée des études de ce programme universitaire, passant de trois à deux ans pour les personnes admissibles. Celles-ci devront présenter leur diplôme d'AEC, un curriculum vitæ actualisé et un portfolio qui démontre les compétences acquises. Une entrevue pourra également être requise afin d'évaluer les connaissances spécifiques, pouvant mener à des cours d'appoint si nécessaire.

Nomination de madame Isabelle Cloutier au poste de directrice générale du Cégep



Lors d'une séance extraordinaire le 21 mai 2024, le Conseil d'administration du Cégep de Rivière-du-Loup a procédé à la nomination de madame Isabelle Cloutier au poste de directrice générale de l'établissement. Elle devient ainsi la première femme à occuper ce poste au Cégep depuis sa création en 1969. Forte d'une expérience professionnelle approfondie de près de 30 ans, madame Cloutier a occupé divers postes-clés au sein du réseau de l'éducation. Elle a notamment exercé les fonctions de conseillère pédagogique, de directrice adjointe et de directrice d'écoles secondaires au sein du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI). Depuis 2020, elle assumait la direction des Services éducatifs du CSSMI, soutenant avec son équipe, le personnel et les gestionnaires des 75 écoles primaires et secondaires avec une mission centrale : la réussite et le bien-être de près de 40 000 élèves.

Titulaire d'un baccalauréat en enseignement des mathématiques de l'Université du Québec à Montréal et d'un certificat en science et technologie de la TÉLUQ, elle poursuit actuellement des études supérieures spécialisées de 2^e cycle en gestion de l'éducation. Reconnue pour sa vision stratégique qui intègre les enjeux pédagogiques, administratifs et humains, ainsi que pour sa capacité d'analyse et de résolution de problèmes, madame Cloutier a contribué à l'élaboration des *Plans d'engagement vers la réussite* du CSSMI et à l'élaboration de stratégies d'amélioration continue. À titre de coresponsable du comité MSSS-MEQ des Laurentides, elle a eu l'occasion de concrétiser, au profit de la communauté étudiante, le déploiement de projets permettant le développement de formations, d'outils et de processus conjoints entre les réseaux de la santé et de l'éducation. Elle a aussi siégé comme présidente de la *Table des directions des services éducatifs* de la grande région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.

Madame Nadine Coulombe, enseignante en biologie, honorée par l'AQPC

Le 6 juin 2024, lors du 43^e colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) à Gatineau, Nadine Coulombe, enseignante en biologie au Cégep de Rivière-du-Loup, a reçu une Mention d'honneur de l'AQPC pour son dévouement auprès de la communauté étudiante.



La relation pédagogique qu'elle établit avec ses élèves lui permet d'offrir un enseignement riche et diversifié, contextualisant toujours mieux les apprentissages en biologie dans les programmes du domaine de la santé du Cégep. Elle a également développé une expertise dans l'utilisation pédagogique de *Moodle* en classe, ce qui profite non seulement à ses élèves, mais aussi à l'ensemble de la communauté collégiale. Nadine est également appréciée de ses collègues pour son rôle de mentor, offrant un regard critique et constructif qui permet au programme Sciences de la nature de se renouveler constamment.

Le Cégep de Rivière-du-Loup tient à féliciter Nadine pour l'obtention de ce prix, qui témoigne de la passion et de l'implication du personnel du milieu collégial québécois, ainsi que pour l'excellence de son enseignement et l'inspiration qu'elle suscite.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2023-2024, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Cégep : Cégep de Rivière-du-Loup;
- Code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep de Rivière-du-Loup;
- Conseil : Conseil d'administration du Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux;
- parties liées : désigne le conjoint (y compris le conjoint de droit commun), un enfant (y compris l'enfant du conjoint de droit commun et d'un nouveau conjoint), l'enfant d'un premier lit et l'enfant en tutelle.

2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent les cégeps, la

Loi sur le ministère du Conseil exécutif et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du présent Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- respecter les orientations, les priorités, les règlements, les politiques et les décisions établis par le Conseil;
- être solidaire des décisions du Conseil et en favoriser l'exécution;
- faire preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte;
- assumer ses devoirs de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités auxquels il a accepté de participer;
- éviter de se placer dans une situation de conflit ou d'apparence de conflit entre son intérêt personnel, ou celui d'un membre de sa famille, ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels :

- étant donné le caractère à huis clos des séances du Conseil, l'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque l'administrateur est désigné pour siéger à différents comités. La responsabilité de diffuser les décisions du Conseil, si applicable, revient exclusivement au secrétaire général du Cégep;

- l'administrateur est tenu de signer annuellement un engagement de respect de la confidentialité et de destruction de documents;
- l'administrateur pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- l'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements privilégiés qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'obligation de confidentialité survit malgré la fin du mandat de l'administrateur.

5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur, ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

5.4 Déclaration des opérations entre parties liées :

Annuellement, l'administrateur doit compléter un formulaire de déclaration des opérations entre parties liées conclues ou non dans le cours normal des activités du Cégep. Cette déclaration est exigée par la firme d'auditeurs indépendants du Cégep, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada.

6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses conformément à la politique en vigueur au Cégep.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à un tiers.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou une transaction ou un projet de contrat ou de transaction avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur;
- e) la situation où un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec le Cégep;
- f) la situation où un administrateur occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux du Cégep.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l’abus d’autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

8.3 Situations de conflit d’intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l’article 8.2 du Code, l’administrateur membre du personnel est en situation de conflit d’intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*.

8.4 Déclarations d’intérêts

Au plus tard dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l’administrateur doit compléter et remettre au secrétaire général une déclaration des intérêts qu’il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d’intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l’administrateur.

Outre cette déclaration d’intérêt, l’administrateur doit divulguer toute situation de conflit d’intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l’article 12 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*.

8.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d’intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel*, l’administrateur qui est en situation de conflit d’intérêts à l’égard d’une question discutée au Conseil d’administration a l’obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l’administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

8.6 Rôle du président

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d’administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu’une proposition est reçue par l’assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d’intervenir pour qu’une personne s’abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale. Si le président du Conseil est concerné par le conflit d’intérêts, le vice-président ou le président d’assemblée, en cas d’absence du vice-président, agit de même.

9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire général agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d’informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d’application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d’éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d’allégations d’irrégularités et de faire rapport au Conseil d’administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code ou à la loi;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

10. CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

11. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

Le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

12. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 27 avril 2020.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 30 JUIN 2024)

Représentant des Centres de services scolaires

Samuel Desjardins-Drapeau, président

Représentante des Universités

Vacant

Représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent

Maryse Malenfant

Représentantes des groupes socioéconomiques

Marie-Josée Huot

Patricia Trudel

Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques

Sylvie Dubé

Emmanuelle Rivard

Représentantes des parents

Marie-Ève Côté

Julie Malenfant

Représentants des enseignants

Michael Redmond

Christian Tremblay

Représentante des professionnels

Salma Taktek

Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales

Programmes d'études techniques

Vacant

Programmes d'études préuniversitaires

Sylvain Dionne, vice-président

Représentants des étudiants

Programmes d'études techniques

Audrey Lagacé

Programmes d'études préuniversitaires

Louis Bellemare

Représentante du personnel de soutien

Myriam Godbout

Représentants de la direction

René Gingras, directeur général

Jérémie Pouliot, directeur des études

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES (AU 30 JUIN 2024)

Directeur des études

Jérémie Pouliot, président

Membres désignés par la Direction des études et le Cégep

Isaac Des Gagné-Bouchard, directeur adjoint des études

Nadia Morin, directrice adjointe des études

Enseignants

Formation générale

Benoît Gagnon

Vacant

Vacant

Formation technique

Karine Fortin

Nathalie Michaud

Geneviève Paquet

Sébastien Viel

Professionnels

Karine Lavoie

Vacant

Personnel de soutien

Myriam Godbout

Étudiants

Audrey-Ann Bernatchez

Elyann Dew

TABEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

PROGRAMMES	2021-2022	%	2022-2023	%	2023-2024	%
<i>Cheminements</i>						
Hors cheminement	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Préalables universitaires	0	0 %	0	0 %	1	0 %
Tremplin DEC	46	4 %	39	4 %	48	4 %
Sous-total :	46	4 %	39	4 %	49	4 %
<i>Secteur préuniversitaire</i>						
Sciences de la nature	91	9 %	99	9 %	114	10 %
Baccalauréat international Sc. nature	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Sciences humaines	108	10 %	103	10 %	103	9 %
Baccalauréat international Sciences humaines	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Arts, lettres et communication	28	3 %	19	2 %	18	2 %
Arts visuels	22	2 %	29	3 %	26	2 %
Sous-total :	249	24 %	250	24 %	261	23 %
<i>Secteur technique</i>						
Techniques d'inhalothérapie	0	0 %	0	0 %	15	1 %
Techniques de pharmacie	26	2 %	28	3 %	35	3 %
Soins infirmiers	85	8 %	68	6 %	77	7 %
Soins préhospitaliers d'urgence	130	13 %	127	12 %	121	11 %
Technologie de l'électronique industrielle	45	4 %	53	5 %	41	4 %
Techniques d'éducation à l'enfance	60	6 %	71	7 %	83	7 %
Techniques d'intervention en loisir	122	12 %	104	10 %	88	8 %
Techniques de comptabilité et de gestion	47	5 %	51	5 %	57	5 %
Techniques de l'informatique	47	5 %	48	4 %	51	5 %
Graphisme	74	7 %	95	9 %	100	9 %
Design d'intérieur	76	7 %	87	8 %	82	7 %
Sous-total :	712	69 %	732	69 %	750	67 %
Commandites	27	3 %	32	3 %	66	6 %
TOTAL (enseignement régulier) :	1034	100 %	1053	100 %	1126	100 %

TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

PROGRAMMES	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Conception et réalisation de films Web (NWY.1K)	15		17	
Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C)		19	23	28
L'Art du montage : cinéma-télé-Web (NWY.1P)		24		22
Coopérant interculturel (RNA.04)	34	14		15
Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.ON) <i>passerelle à distance</i>	26		20	20
Attestation de spécialisation en Éco-éducation	53	42	44	74
TOTAL	128	99	104	159
École de français	28	N/A	N/A	N/A
Service aux entreprises	419	323	676	575
Reconnaisances des acquis	69	53	117	143
TOTAL (formation continue)	644	475	897	877

TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATÉGORIE	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL 2023-2024	TOTAL 2022-2023
Hors-cadres et cadres	8	57	6	43	14	15
Personnel professionnel	13	32	28	68	41	42
Enseignants permanents	43	43	57	57	100	98
Employés de soutien syndiqués	38	40	56	60	94	93
Employées de soutien non syndiquées	0	0	2	100	2	2
Personnel occasionnel	106	37	177	63	283	278
TOTAL	208	44	326	56	534	528

ANNEXE 1

RÉSULTATS FINANCIERS 2023-2024

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2024

Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup		
	2024	2023
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	31 642 228	28 958 649
Formation continue ²	2 517 883	1 896 381
Services auxiliaires	1 208 728	1 131 011
Total	35 368 839	31 986 041
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	13 789 376	13 032 626
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	13 482 949	13 024 077
Autres charges	6 984 062	6 371 476
Total	34 256 387	32 428 179
Excédent des revenus sur les charges	1 112 452	(442 138)
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	2 153 363	3 613 205
Excédent des revenus (charges)	1 112 452	(442 138)
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(51 197)	(1 017 704)
Autres	-	-
Total	1 061 255	(1 459 842)
Solde de fonds à la fin de l'exercice ⁵	3 214 618	2 153 363
Solde de fonds affecté à des projets ⁶	1 448 803	1 500 000
Solde de fonds non affecté à des projets ⁶	1 765 815	653 363

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.

2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.

3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).

6. Ces montants sont présentés aux lignes 36 et 38 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel.

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

PUBLICATION

Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Téléphone : 418 862-6903

Télécopieur : 418 862-4959

www.cegeprdl.ca

PRODUCTION

Direction des services administratifs et Secrétariat général

IMPRESSION

Les presses du Cégep de Rivière-du-Loup

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2024

